



COMMISSION DES FINANCES

Réunion du Mardi 13 Février 2018

Procès-Verbal N° 04

Présidente : Marie-Pierre Gineste (visio-conférence)

Secrétaire : Aline Chaomleffel

Présents : Patrick Bel, Alain Cisternino, Arnaud Delpal,

Excusé : René Cabot, Jacques Gaubert, Claude Vidal.

Adoption du PV N°3 du 5 Décembre 2017

Les membres de la Commission adoptent à l'unanimité le PV n° 3 du 5 décembre 2017.

Dossier 1 – Suivi Absence des Arbitres Officiels

Rencontres :

9 décembre 2017 : Luc-Primaube 2/Cahors, Promotion Honneur, **M. TALBI Abdellaziz, Arbitre Assistant 1, Excusé.**

9 décembre 2017 : Lioujas/Vabres l'Abbaye, Féminine Excellence, **Mme BIGOT Andréa, Excusée.**

9 décembre 2017 : Canet-Prades de Salars/Aguessac 2, Promotion 1^{ère} Division, **M. LABORIE Lilian, Amende de 65,00€ portée au débit du Club de ST GEORGES / ST ROME.**

9 décembre 2017 : St Affrique 3/Salles Curan-Curan 2, Promotion 1^{ère} Division, **M. LAFRASNI Abdellah, Amende de 65,00€ portée au débit du Club d'AGUESSAC.**

10 décembre 2017 : Villeneuve-Diège 2/Mahorais, Promotion 1^{ère} Division, **M. JURAS Damien, Excusé.**

23 décembre 2017 : St Laurent-La Canourgue/Méridienne, Coupe Aveyron, **M. ARTIERES Steven, Excusé.**

5 janvier 2018 : Plateau Futsal Féminin Braley à Vezins de Lévézou, **M. LAFRASNI Abdellah, Amende de 65,00€ portée au débit du Club d'AGUESSAC.**

20 janvier 2018 : St Affrique/ Montauban JE 1, U15 Promotion Ligue, **M. SALLES LORIS, Excusé.**

28 janvier 2018 : Lioujas/Vabres l'Abbaye, Finales Futsal Féminines Braley, **M. PEDRO Alexandre, Excusé.**

Dossier 2 – Futsal Jeunes

La Secrétaire Générale fait part de l'organisation des plateaux Futsal en Catégories U11, U13, U15 et U17. Il apparaît que des équipes ne se sont pas déplacées sur un ou plusieurs Plateaux.

Ces désistements perturbent l'organisation initiale effectuée par le District et obligent les clubs organisateurs de modifier le planning afin d'éviter à certaines équipes un déplacement pour une seule rencontre officielle ! **Cette communication entendue, la Commission décide de faire application de la Réglementation, à savoir, Equipe absente en Futsal, 40,00 € par journée.**

	U11	U13	U15	U17
6/7 Janvier 2018	St laurent-Laca. 1 Laissac 4 Espalion 2 Villefranche-Savignac 1,2, et 3	Millau 3 Larzac Vallées 1 Viadène 1 AF Lozère 4 Capdenac Ft Val.2	Villeneuve- Toulonjac 3	Le Buisson AF Lozère 3 AF Lozère 4
13/14 Janvier 2018		Haut Lévézou 2	Onet 2 Villeneuve- Toulonjac 3	AF Lozère 3 AF Lozère 4
20/21 Janvier 2018	Larzac Vallées 1 Onet 3	AF Lozère 4 Larzac vallées 1 Viadène 1 Espalion 3 Espalion 4 Capdenac Ft Val.2 Millau 2 Aguessac 2	Villeneuve- Toulonjac 3	
27/28 Janvier 2018	MR	MR	Finale	Finale
3/4 Février 2018	Capdenac Ft Val 3 et 4	Capdenac Ft Val 2 Larzac Vallées AF Lozère 4 Viadène 1 Haut Lévézou 1 et 2		
10/11 Février 2018	MR	MR		
18 Février 2018	Finale	Finale		

Dossier 3 – Conventions Futsal

Comme la saison dernière, les membres du Bureau ont réitéré le dispositif de dotation concernant le Futsal Jeunes, Séniors et Féminines. Chaque Club organisant un plateau Futsal Jeunes, Séniors, Féminines verra le montant de 50 € porté à son crédit dès lors qu'une collation aura été proposée à toutes les équipes présentes. Les Conventions de Partenariat aux Clubs accueillant des plateaux Futsal ont été transmises, accompagnées du cahier des charges.

La Secrétaire Générale informe que certains Clubs Séniors ont renvoyé la convention alors qu'aucune collation n'a été donnée lors des plateaux. (Confirmé par les Délégués du District présents sur chaque plateau).

Cette information entendue, la Commission décide de porter le montant de 50 € au crédit des Clubs que si une collation a été proposée. Elle demande à la Trésorière de faire le suivi de ce dossier. La Commission invite les Clubs à renvoyer les Conventions avant le 15 mars 2018, dernier délai. Passé cette date, les demandes de prise en charge des collations ne seront plus prises en compte.

La Secrétaire Générale informe que lors des Finales Futsal U15 et U17 à Rignac, 3 clubs U17 étaient absents lors de la remise des récompenses et non dotés (Bas Rouergue, Rieupeyroux et Argence Viadène) alors que les Educateurs connaissaient leurs obligations.

Cette communication entendue, la Commission rappelle l'Article 13 du Règlement des Coupes départementales, Non-respect du protocole : Amende 200 €.

Les membres de la Commission déplorent cette attitude vis-à-vis des organisateurs et des partenaires de ce Challenge et compte tenu, elle décide de porter au débit des 3 Clubs précédemment cités la somme de 50 €.

Dossier 3 – Point sur la situation financière des Clubs

La Trésorière rappelle aux membres de la Commission que l'avance d'arbitrage a été débitée sur les comptes Footclub fin janvier.

Elle informe que le solde des comptes Clubs sera prélevé le 23 février 2018 selon le mail transmis aux Clubs le 30 janvier dernier.

Elle fait part à la Commission que les soldes supérieurs à 400,00 € seront prélevés sur les comptes bancaires des clubs, précédé d'un mail via la messagerie officielle.

La Commission valide cette proposition et demande à la Trésorière d'assurer le suivi du règlement des clubs.

Rappel Situation des impayés :

- La Secrétaire Générale informe les membres de la Commission de la situation financière de l'Entente Bleuets Lendou Montcuq (District du Lot).

En application du règlement, La Commission décide de porter au débit du Club la somme de 30 €. Une Copie de cette décision sera envoyée au District du Lot.

Dossier 7 - Courriers des Clubs

Courrier du Club de St Beauzély

La Secrétaire Générale fait part à la Commission de la réception d'un courrier du Président, Mr BRENGUES Laurent, concernant une demande d'aide financière pour l'organisation des 50 ans du Club.

Cette information entendue, la Commission ne peut donner suite à cette demande. Néanmoins, une demande de la plaque fédérale pour les 50 ans du Club sera effectuée auprès de la Fédération Française de Football.

La Trésorière,

Marie-Pierre GINESTE

La Secrétaire Générale,

Aline CHAOMLEFFEL